

■ **Fondation Blavignac**, à Carouge (GE), favoriser la séparation entre les assurances de base, etc. (FOSC du 23.06.2003, p. 9). Les pouvoirs de Barman François, jusqu'ici membre du conseil, sont radiés.

Journal no 13745 du 28.11.2003
(02013442 / CH-660.1.434.000-4)